

# spécial **Aide Aux Aidants**

**FO** vous informe qu'un accord national porté par FO a été signé.

Il a pour but de soutenir les aidants familiaux en **2022**.

**FO négociera en « Négociation annuelle obligatoire » un accord local qui ne peut être que plus favorable.**

Ce dispositif serait financé par notre régime de prévoyance entre autre.

Cet accord vise à maintenir la rémunération nette mensuelle des salariés qui cessent leur activité et qui perçoivent déjà une allocation légale d'aidant mis en place actuellement :

- **l'allocation journalière du proche aidant** lors d'un congé proche aidant versée par la Caf après autorisation de l'employeur.
- **l'allocation de présence parentale** pour un congé de présence parentale versée par la CAF, si vous vous occupez de votre enfant gravement malade, accidenté ou handicapé.(dans la limite de 22 jours/mois) .
- et enfin, le congé solidarité familiale ,autorisé par l'employeur qui permet de percevoir, **l'allocation d'accompagnement en fin de vie** versée par la CPAM.

De plus, ce dispositif sera complété par des d'informations de sensibilisation à la situation d'aidant sous forme de plateforme d'orientation et de panier de services (garde d'enfants, soutien psychologique, ergothérapie) dès lors qu'un appel à la concurrence sera lancé auprès de plusieurs prestataires.

Contactez vos élus afin d'améliorer vos conditions salariales et de travail.

**Connaître ses droits c'est bien, les activer c'est mieux**

**Les élu(e)s Force Ouvrière**

**Notre syndicat est à votre écoute, contactez vos élus**

**CSE :** Fabienne FORT 2819008 – Gilles GROUSSET 2809710 - Pierre-Yves HERVET 2809309 – Sandrine MORENO 2809485

- Ali MAKRANI 2809484 - Sophie CWICK 2809448 - Jean-Pierre BARTOLI 2809286

**Déléguée syndicale F.O.F.E.C. :** Fabienne FORT - **Délégué syndical S.N.F.O.C.O.S. :** Jean-Pierre BARTOLI